

adoptée

SÉNAT

le 23 juillet 1960.

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

*tendant à modifier l'ordonnance n° 59-239 du
4 février 1959 sur la notification des sous-locations.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de loi dont la teneur suit :

Article unique.

La date du 31 décembre 1960 est substituée à celle du 28 février 1959 dans l'article premier de l'ordonnance n° 59-239 du 4 février 1959.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 juillet 1960.

Le Président,

Signé : Georges PORTMANN.

Voir les numéros :

Sénat : 165 et 201 (1959-1960).